

## Règlement Challenge Clubs

- Le Challenge des Clubs est ouvert à toute personne majeure, présentant soit une licence sportive valable, soit un certificat médical valable (conformément au règlement général des Bosses de Provence). Il est parallèle au classement individuel : le participant participe donc au classement individuel tout en rapportant des points à son club.
- La participation au Challenge des Clubs est automatique, en précisant la dénomination et la ville du club lors de l'inscription (veiller à utiliser une seule et même dénomination pour le club).
- Le classement du Challenge des Clubs concerne tous les clubs inscrivant 5 coureurs et + (pas de maximum) ; il porte sur tous les parcours cyclistes du dimanche des Bosses de Provence : 4 parcours cycloport 66, 93, 130 et 164 km.
- Attention ne seront pris en compte que les inscrits avant la date limite 19 septembre 2024.
- Le classement est établi en fonction du kilométrage cumulé effectué par les participants : sera déclarée vainqueur le club ayant cumulé le plus grand nombre de kilomètres, quel que soit le nombre de ses participants (au-delà de 5 inclus) ; en cas d'ex æquo, les clubs seront départagés au nombre total d'engagés, puis si nécessaire, au meilleur classement de leurs représentants sur le plus grand parcours.
  - Exemple 1 : Le club A engage 4 cyclistes, 2 sur le parcours de 93 km, 2 sur le 164 km, si tous terminent, le club A obtiendra donc  $2 \times 93 + 2 \times 164 = 514$  points ; le club B engage 5 cyclistes, 5 sur le 93 km : son total sera de  $5 \times 93 = 465$  points. A l'emporte sur B.
  - Exemple 2 : Les clubs C et D obtiennent le même nombre de points ; C, ayant engagé 7 coureurs, l'emporte sur D qui n'en avait engagé que 6.
- Seront également récompensés les 3 clubs les plus lointains (à partir de 5 coureurs arrivants sur les épreuves du dimanche).

### INFORMATION

il est tout à fait possible pour un même cycliste de concourir au Challenge des Clubs et au Challenge Entreprises ; il suffit pour cela de renseigner les champs nécessaires sur le bulletin d'inscription.